Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900658-20230209-DEL\_2023\_02\_08-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **FINISTERE**

## MAIRIE DE GOURLIZON

#### **DELIBERATION**

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

#### Séance du 9 février 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et deux, le premier décembre
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	11	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

#### Date de la convocation

3 février 2023

<u>Etaient présents</u>: Emmanuelle RASSENEUR — Olivier PORS — Loïc FLOCHLAY — Didier GOURRET — Adeline CARETTE — Jacques BISCH — Aurélien LE BERRE — Joël MONOT— Carole PIGEYRE — Didier GOURRET — Nathalie LAPART

Etaient absents: Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

# 2023-02-08: MUTUELLE COMMUNALE – PROPOSITION DE GROUPAMA ASSURANCES

### Exposé:

Fin 2020, dans le cadre d'une réflexion concernant l'accès aux soins, la commune a lancé un appel à partenariat en vue de proposer aux gourlizonais, une mutuelle à tarif abordable.

En séance du 16 février 2021, le conseil municipal validait un partenariat avec la mutuelle communale du groupe Ethics.

Par la suite, nous avons été contactés par Groupama Loire Bretagne. L'assureur nous propose également une convention de partenariat (annexe 8), afin de favoriser l'accès à une complémentaire santé.

#### Proposition:

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une seconde mutuelle communale et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de partenariat.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900658-20230209-DEL\_2023\_02\_08-DE

## <u>Décision</u>:

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de partenariat de Groupama assurances ;
- Autorise Mme la Maire à signer la convention.

Le secrétaire de séance

Didier GOURRET

La maire

Ple 1. Pors

Emmanuelle RASSENEUR